

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-:-

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq,

le 26 juin à dix-neuf heures,

le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire.**

Date de la convocation : 17/06/2025

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3^{ème} adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy et Mme ADET Florence

Excusé : M. TELLIER Adrien

Absent : M. LÉVEILLÉ David

Mme FAGNOT Cendrine a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/24 :

LOGEMENTS COMMUNAUX - Renouvellement du lino dans le logement de l'école -

Le logement de l'école comporte quelques pièces - entrée, couloir et salle de bains - ayant été recouvertes de lino, lequel est à présent très abîmé. Le nouveau locataire souhaite le renouvellement de ces revêtements.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'ACHETER le lino et le matériel de pose dans la limite d'une enveloppe de 400 € TTC ;
- D'AUTORISER le locataire du logement à effectuer la pose ;
- D'IMPUTER la dépense à l'article 2132 en section d'investissement ;

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,

